

ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE D'ENVERGURE

CLUBS SPORTIFS



DÉPARTEMENT
DU GERS



1- NATURE DE L'AIDE

Subvention pour l'organisation de manifestations sportives d'envergure, calculée en fonction du type de compétition, du niveau de pratique, des éléments financiers, du nombre de participants, des particularités, de l'impact,...

2- BÉNÉFICIAIRES

Associations sportives gersoises.

3- CONSTITUTION DU DOSSIER

- > Un courrier de demande de subvention adressée à M. le Président du Conseil Départemental du Gers précisant l'objet de la demande
- > Statuts (en cas de 1ère demande ou de modification)
- > Imprimé de demande de subvention complété et signé
- > Déclaration de l'association en Préfecture
- > Composition du bureau de l'association
- > Le budget prévisionnel de la manifestation, signé et certifié conforme, par le Président et le Trésorier
- > Le compte de résultat de la dernière édition (signé et certifié conforme par le président, le trésorier et, le cas échéant, le commissaire aux comptes)
- > Le rapport d'activité de la dernière édition.
- > Relevé d'identité bancaire

CONTACT

Département du Gers

Direction des Dynamiques
Associatives, Culturelles
et Participation Citoyenne
Service Sport et Jeunesse

81 route de Pessan-BP20569
32022 AUCH - CEDEX 9
05 62 67 41 62
ou 05 62 67 47 38
sports@gers.fr
www.gers.fr